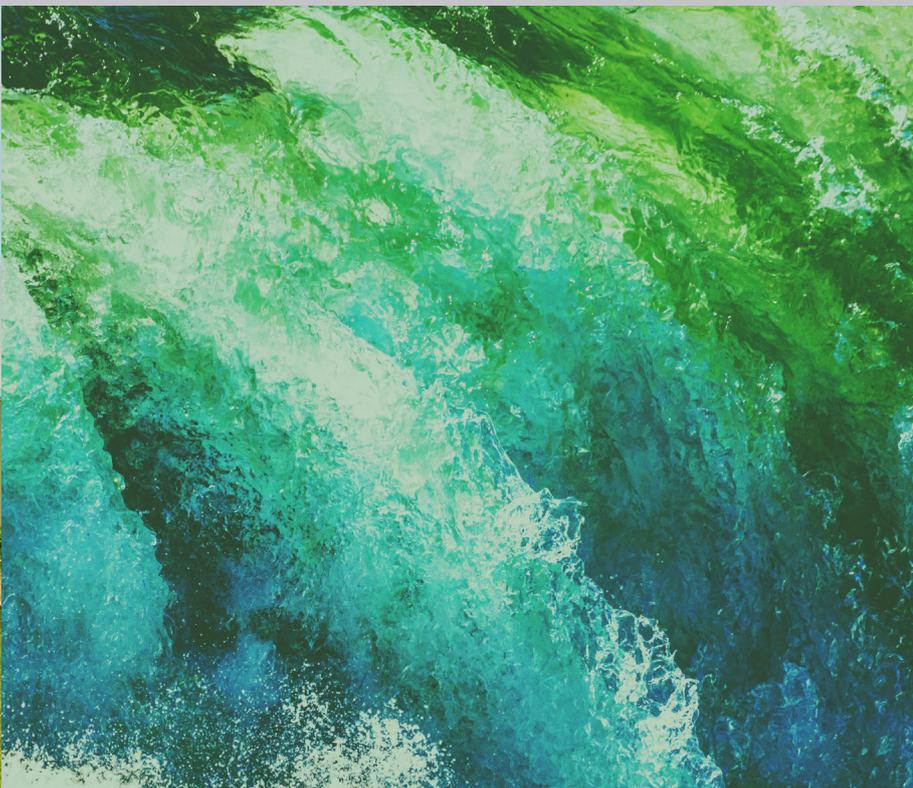


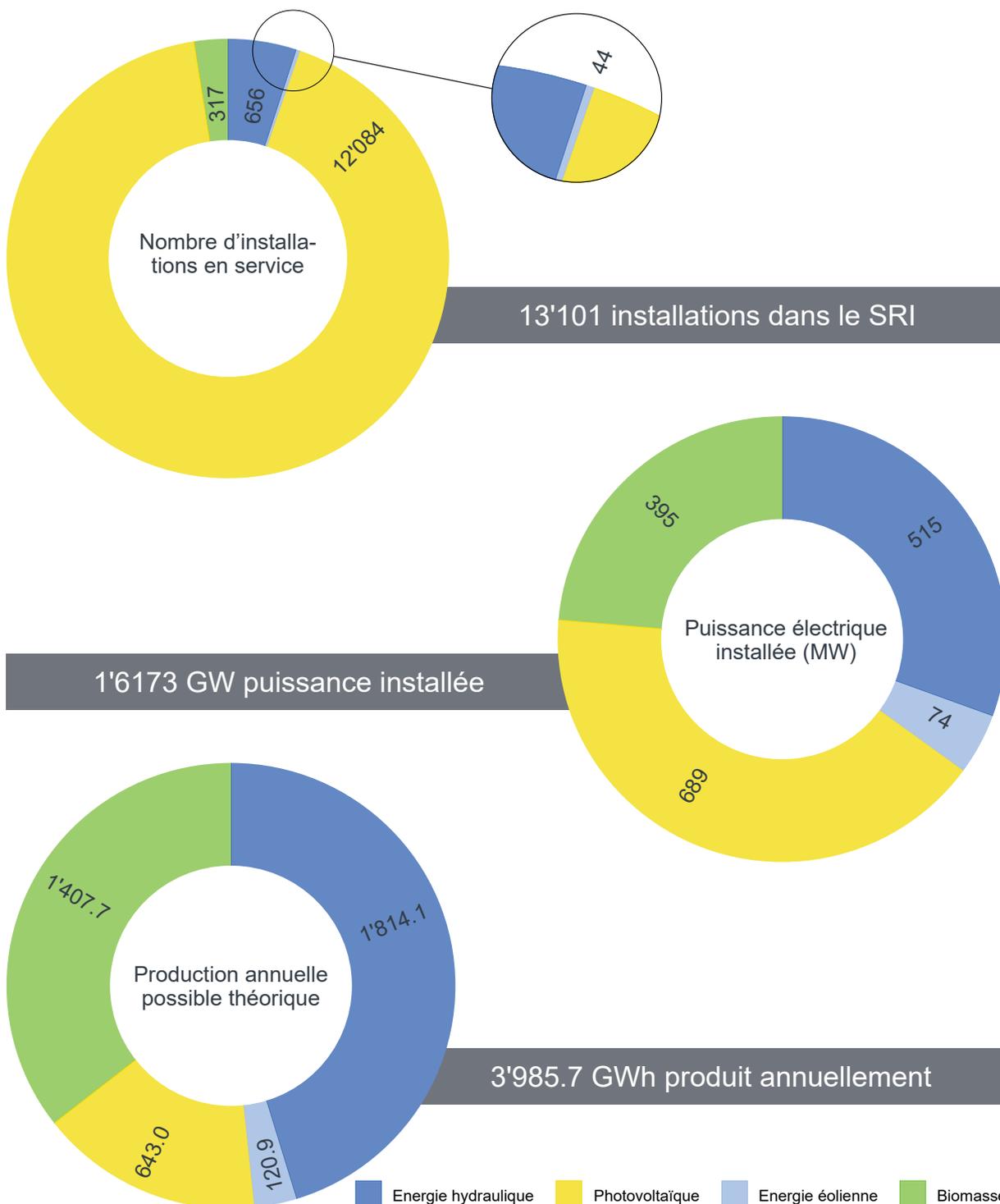
Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 1^{er} trimestre 2021



Aperçu du 1er trimestre 2021

Le cockpit SRI du 1er trimestre 2021 renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI). Au T1/2021, un total de 709.9 GWh a été produit. La production attendue pour l'année complète est donc de 3985.7 GWh. La production réelle des installations rétribuées par le SRI (cf. page 3) diffère de la production possible théorique.

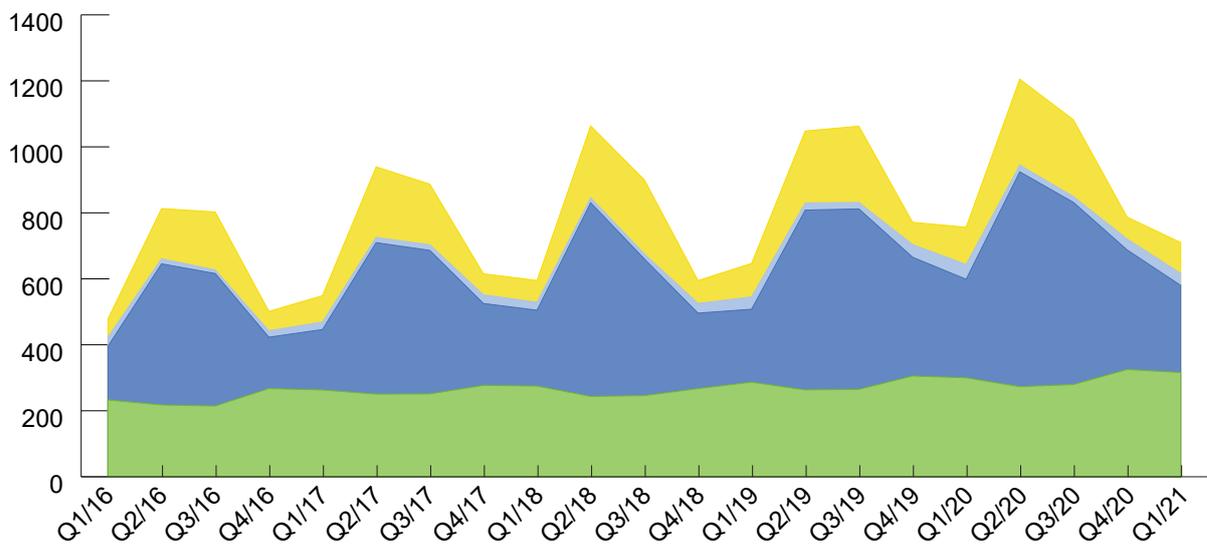


Production et rétribution

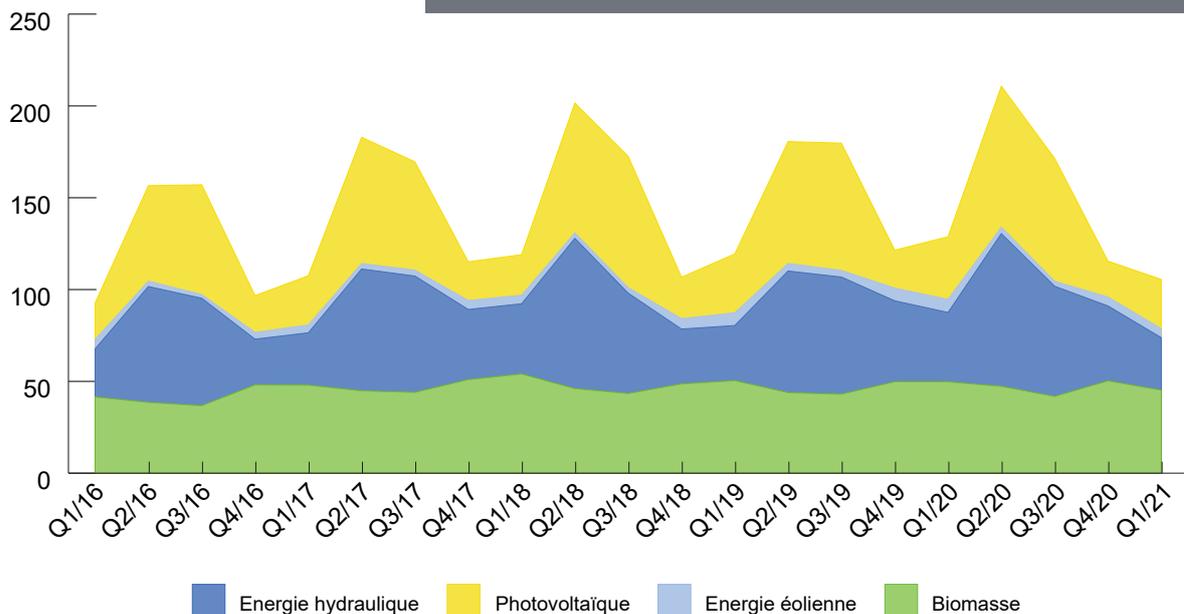
La production d'électricité au T1/2021 est en baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (T1/2020): 709.9 GWh contre 756.4 GWh. La production ayant été plus basse, les exploitants d'installation se sont vu verser une rétribution totale supérieure. La diminution par rapport au même trimestre de l'année précédente s'élève à CHF 23.2 millions.

La composition de la rétribution est expliquée en détail dans les pages suivantes.

Évolution de la production (MWh)



Évolution de la rétribution totale (millions de CHF)

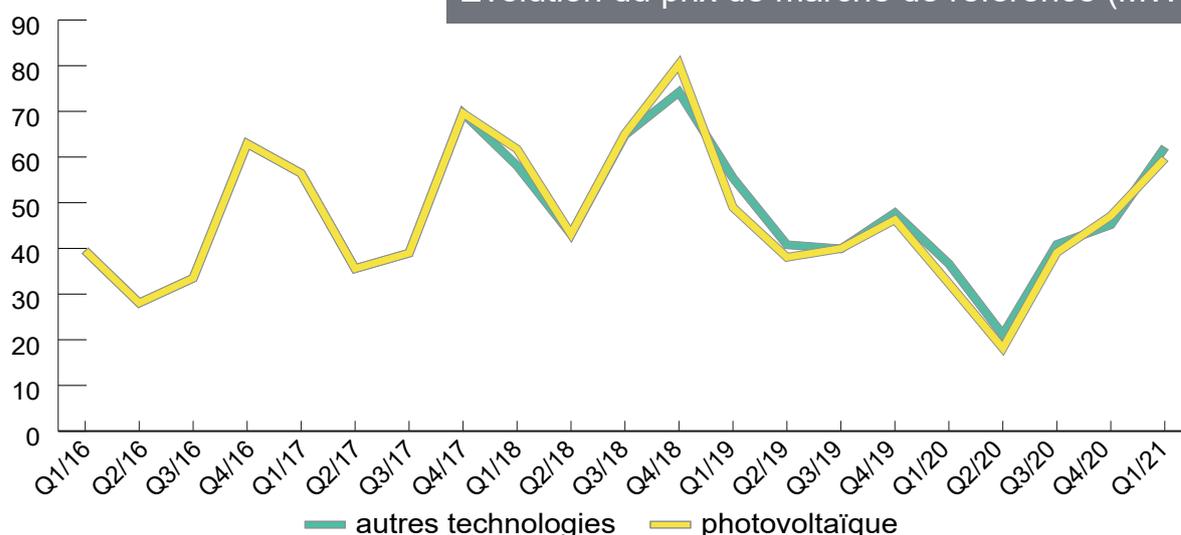


Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le prix actuel sur le marché de l'électricité, duquel découle le prix de marché de référence, est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est grevé. Le prix de marché de référence est compensé par la vente d'électricité à des entreprises d'approvisionnement en électricité et le groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Depuis le 1er janvier 2018, l'injection au prix de marché de référence (IPMR) décrite ci-dessus est complétée par un autre type de rétribution dans le SRI: la commercialisation directe (CD). Avec la commercialisation directe, l'organe d'exécution ne verse pas le prix de marché de référence: ce sont les exploitants d'installation qui génèrent la somme équivalente. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds.

Évolution du prix de marché de référence (MWh)



Comparaison par rapport à la rétribution du même trimestre de l'année précédente (millions de CHF)

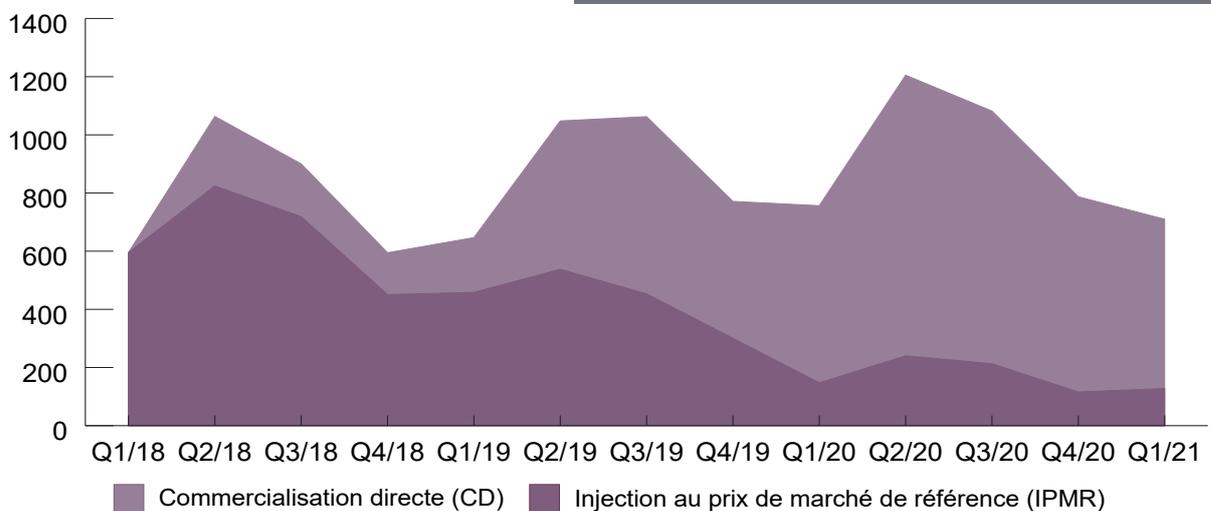
rétribution (Mio. CHF)	Q1/2020				Q1/2021			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	7.79	1.20	40.15	0.60	6.54	1.94	36.11	0.65
Photovoltaïque	22.94	2.25	8.68	0.24	16.82	3.27	6.54	0.21
Hydraulique	8.57	1.66	26.84	0.71	6.77	2.58	18.60	0.62
Eolien	0.00	0.00	6.88	0.25	0.00	0.00	4.70	0.20
Total	39.31	5.10	82.55	1.80	30.13	7.79	65.96	1.69

Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Depuis 2018, 1'037 installations sont passées à la commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement d'installations d'assez grande taille, ce qui se reflète dans la répartition de la production d'électricité.

Pendant cette période, la part du prix de marché de référence dans la rétribution totale a reculé. Il y a deux causes à cela: la commercialisation directe et la faiblesse du prix de marché de référence (en vert) en 2020. Dans l'ensemble, la charge pour le fonds (total de toutes les surfaces grisées) a augmenté.

Production par type de rétribution (MWh)



Rétribution par type de rétribution (millions de CHF)

